

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 août 2025

Un cas autochtone de chikungunya et un cas importé de dengue dans le Bas-Rhin : les opérations de démoustication dans les zones concernées.

Un cas autochtone de chikungunya a été confirmé dans le département du Bas-Rhin. Parallèlement, un cas de dengue importé a également été identifié. Afin de limiter les risques de transmission, l'Agence régionale de santé Grand Est met en œuvre des opérations de démoustication ciblées, adaptées à chaque situation.

Un cas autochtone de chikungunya confirmé

La personne infectée, résidant et circulant à **Strasbourg et Ostwald**, n'a pas voyagé récemment à l'étranger. Il s'agit du deuxième cas autochtone connu en Grand Est.

On parle de cas autochtone en Grand Est quand une personne contracte la maladie sur place, sans avoir séjourné dans une zone de circulation active du virus dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes.

Le chikungunya ne se transmet pas directement de personne à personne, mais uniquement par la piqûre d'un moustique tigre (*Aedes albopictus*).

Le Chikungunya se manifeste par une forte fièvre qui apparaît brutalement. Elle est souvent accompagnée de douleurs articulaires parfois intenses, touchant principalement les petites articulations des extrémités (poignets, chevilles, doigts), de douleurs musculaires, de maux de tête et d'une éruption cutanée. L'évolution est généralement favorable au bout d'une dizaine de jours, sans séquelles, mais peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des douleurs articulaires persistantes.

Mesures mises en œuvre

Une **opération de démoustication** sera réalisée par un opérateur habilité par l'ARS dans les quartiers fréquentés par la personne concernée (voie publique et jardins privés) :

- première intervention dans la nuit du **21 au 22 août**,
- deuxième intervention la semaine suivante, conformément au protocole national.

Ces actions visent à éliminer les moustiques adultes potentiellement infectés et à supprimer les gîtes larvaires. Un **flyer d'information** a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitations concernées.

Par ailleurs, en lien avec **Santé publique France**, une **enquête épidémiologique** est menée auprès des habitants afin de vérifier l'absence d'autres cas, de sensibiliser la population aux symptômes et d'indiquer la conduite à tenir.

Un cas importé de dengue

Un autre cas concerne une personne ayant voyagé récemment dans une zone où circule le virus de la dengue. Cette personne a également fréquenté le secteur d'**Ostwald**.

La dengue est une maladie virale qui se manifeste par une forte fièvre, des maux de tête, des courbatures, des nausées et des éruptions cutanées. L'évolution est le plus souvent favorable au bout d'une dizaine de jours, sans séquelles.

Mesures mises en œuvre

Une **opération unique de démoustication** sera donc mise en œuvre par un opérateur habilité par l'ARS dans la nuit du **21 au 22 août**, sans nécessité d'intervention complémentaire. Cette opération vise à éliminer les moustiques adultes potentiellement infectés et à supprimer les gîtes larvaires. Les habitations concernées ont également reçu un flyer précisant les recommandations à suivre.

Que faire en cas de symptômes ?

L'ARS Grand Est rappelle que toute personne présentant des symptômes évocateurs du chikungunya ou de la dengue, notamment dans les 15 jours suivant un voyage en zone de circulation du virus, doit :

- consulter rapidement son médecin,
- limiter ses déplacements,
- se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter une éventuelle transmission.

Les professionnels de santé de la région sont sensibilisés pour identifier rapidement d'éventuels nouveaux cas.

L'importance des gestes de prévention

Pour réduire la prolifération des moustiques, il est recommandé de :

- éliminer, vider ou couvrir tout récipient pouvant contenir de l'eau (seaux, bidons, jouets, arrosoirs, piscines non traitées),
- entretenir les gouttières, cheneaux, siphons de sol.

Pour se protéger des piqûres :

- porter des vêtements larges et couvrants,
- utiliser des répulsifs cutanés (notamment le matin et le soir),
- installer des moustiquaires (fenêtres, lits, berceaux),
- utiliser des diffuseurs électriques à l'intérieur, et des serpentins uniquement à l'extérieur.

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr